



COUPE DE BOURGOGNE SENIORS «CRÉDIT MUTUEL» 2017/2018

Autun, le 09 novembre 2017

Madame, Monsieur le Président,

Cette Coupe est destinée aux équipes Seniors Féminines et Masculines régionales et toutes catégories départementale Féminines et Masculines.

Pour les équipes régionales, l'engagement est obligatoire avec possibilité de non participation en envoyant le coupon ci-joint avant **le 07 décembre 2017**.

Masculin : - **R1** exemptés de cette coupe (championnat trop chargé)
- **R2 – R3**
- *Toutes catégories départementales*

Féminin : - *Toutes catégories départementales et régionales*

Pour les équipes départementales, merci de renvoyer votre engagement avant le 07 décembre 2017.

L'engagement est gratuit, cependant une équipe qui déclare forfait, sera amendée d'une pénalité tarif en vigueur. (*cf annuaire ligue*)

ART. 16.4.1 – Dispositions spécifiques

1. La Coupe de Bourgogne se déroule en 1/16, 1/8, 1/4, 1/2, et finale suivant le nombre d'équipes engagées.
2. Le temps de jeu : Code de jeu FFBB 2017/2018

ART. 16.5 - Désignation des rencontres

1. L'ordre des rencontres sera effectué par tirage au sort, lors d'une réunion de la Commission Régionale Sportive.
 - handicap : 1 division +5, 2 div. +10, 3 div. +15, 4 div. et plus +20.
 - Feuille de marque et envoi des résultats (voir art. 6 et 7, page 78 et 79 de l'annuaire Ligue)
 - **la règle de brûlage devra être respectée et identique à celle fournie pour les championnats.**
 - OTM : chaque équipe devra présenter un OTM officiel ou toute autre personne licenciée. En cas de défection, le club recevant devra assumer.



1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex
Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : lbbb@wanadoo.fr Site: <http://basketbourgogne.fr/>

ART. 16.6 - Désignation des salles

1. Les rencontres se dérouleront sur le terrain de la première équipe tirée au sort.
3. Les finales se dérouleront sur un ou deux sites déterminés par la Commission Régionale Sportive.
(Finales féminines 13h15 et masculins 15h30)

ART. 16.7 - Dates des rencontres MASCULIN et FEMININ : suivant le nombre d'équipes engagées : 27/01, 24/02, 31/03, 01/04
Finale : 21 ou 22/04

Les clubs souhaitant organiser les finales doivent faire acte de candidature à la Commission Sportive Régionale avant le 31 mars 2018.

ART. 16.14 - Frais d'arbitrage

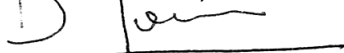
1. Les frais d'arbitrage et/ou des OTM si nécessaire sont divisés en parts égales entre les clubs présents.
2. La CRO a la charge de communiquer au trésorier de la Ligue de Bourgogne de Basket Ball les frais d'arbitrage dus par chaque club concerné.
3. Le règlement des frais d'arbitrage s'effectuera par un prélèvement sur le compte des clubs concernés.

Un trophée sera remis au gagnant, il sera acquis s'il est gagné 3 années consécutives, ou 4 années non consécutives.

Une coupe sera offerte à l'équipe finaliste.

Salutations sportives.

Daniel MORIAUX,



Responsable Coupe de Bourgogne.

Copies : CD21, 58, 71, 89, BD, MM, CRS, CRO, LBBB

ENGAGEMENT COUPE DE BOURGOGNE SF et SM « CRÉDIT MUTUEL »

2017/2018

A retourner à la Ligue avant le 07 décembre 2017

Nom du Club :

Niveau à préciser :

Participera à la Coupe de Bourgogne

Ne participera pas à la Coupe de Bourgogne.

Motif :



1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex
Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : lbbb@wanadoo.fr

Site: <http://basketbourgogne.fr/>